



Quand commence le delai de préavis d'une rupture de cdd?

Par **coco**, le **22/05/2010** à **16:09**

Bonjour,
je viens de signer un cdd le 1er mai avec une date de fin non précisé, je viens de savoir que le délai de préavis est de un jour par semaine travaillé lorsque l'employeur reçoit l'accusé de réception de ma lettre de démission est ce que le préavis commence trois jours après? en vous remerciant.

Par **Visiteur**, le **22/05/2010** à **17:50**

vous auriez pu continuer sur le même post..

donc le préavis débute à la date de présentation de la lettre recommandée..

mais pour gagner 2 jours vous pouvez donner votre lettre contre décharge.